



Voici votre carte
Aventura^{MD} CIBC Visa^{*}
pour PME Plus



Guide de vos avantages

Voici votre carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i>	1
Dépensez et accumulez plus de points	2
Échangez vos primes à votre façon	2
Gérer ma carte	5
Façons de payer	6
Gérez votre flux de trésorerie en toute simplicité	7
Optimisez et contrôlez vos dépenses d'entreprise	8
Accès à des rabais	9
Une couverture d'assurance qui voyage bien	10
Modalités du programme Aventura	13
Remarques, marques de commerce et mentions juridiques	13
Coordonnées importantes	16

Voici votre carte Aventura^{MD} CIBC Visa^{*} pour PME Plus

Votre carte Aventura CIBC Visa pour PME Plus vous apporte la souplesse, la commodité et le contrôle nécessaires à la gestion des dépenses de votre entreprise tout en vous offrant la valeur ajoutée du programme de primes Aventura, d'assurances complètes et d'avantages voyages, ainsi que la possibilité de regrouper les points avec ceux de votre carte de crédit Aventura personnelle¹.

Votre carte Aventura CIBC Visa pour PME Plus associe des avantages exceptionnels à l'accumulation rapide de primes et à un pouvoir d'échange plus élevé.

Obtenez des primes encore plus rapidement grâce au Multiplicateur de points^{MD} et échangez vos points Aventura contre une sélection de primes inoubliables, comme :

- des voyages réellement flexibles – envoyez-vous à bord de n'importe quel transporteur aérien, sans aucune expiration de points²
- une sélection intéressante d'articles, de cartes-cadeaux et de primes style de vie³

Peu importe la destination où votre entreprise vous mène dans le monde, vous aurez accès au service et au soutien dont vous avez besoin et profiterez de la tranquillité d'esprit que procure notre gamme complète de caractéristiques de sécurité et de contrôle.

Un monde de possibilités vous attend.



Dépensez et accumulez plus de points

Il est facile d'accumuler des points Aventura lorsque vous utilisez votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*⁴.

Obtenez le double des points Aventura⁵

Sur les achats nets de voyages auprès du Centre de primes CIBC.

Obtenez 50 % plus de points Aventura⁶

Grâce à la caractéristique Multiplicateur de points, obtenez 1,5 point Aventura pour chaque dollar dépensé pour des achats d'essence admissibles ainsi que pour des achats de voyages admissibles effectués auprès, notamment, de transporteurs aériens, d'hôtels, d'agences de location de voiture et d'agences de voyages (pour la première tranche de 80 000 \$ de dépenses annuelles totales portées au compte).

Un point Aventura par dollar dépensé

Obtenez un (1) point Aventura pour chaque dollar dépensé pour tous les autres achats.

Échangez vos primes à votre façon

Primes voyages⁷

Vous avez le choix entre des centaines de transporteurs aériens pour échanger vos points Aventura! Encore mieux, aucune période d'interdiction ni aucune restriction ne sont imposées, et les points n'expirent pas². Avec des vols offerts à partir de seulement 10 000 points Aventura⁸, vous pourriez prendre l'avion plus tôt que vous ne le pensez.

Voyage flexible

Échangez des points Aventura pour créer rapidement et facilement des expériences de vacances uniques et personnalisées. Grâce à Voyage flexible Aventura, vous pouvez réserver des vols, des voyages, des circuits, des chambres d'hôtel, des activités et pratiquement n'importe quel autre service auprès du Centre de primes CIBC. Qu'il s'agisse d'une nuitée dans un hôtel du centre-ville ou d'un voyage exotique à l'autre bout du monde, vous avez le choix!

Regroupez vos points et échangez-les plus rapidement¹

Regroupez les points Aventura de votre carte Aventura Visa pour PME *Plus* et de vos cartes de crédit Aventura personnelles admissibles pour accumuler des points et les échanger contre votre prochain vol plus rapidement.

Pour vous inscrire, voir toutes nos intéressantes primes Aventura et échanger vos points Aventura, visitez le site primescibc.com ou communiquez avec le Centre de primes CIBC

Destinations Aventura – vols aller-retour	Points Aventura	Un billet en classe économique auprès de plus de 100 transporteurs aériens dans le monde
Canada et États-Unis (court-courrier)	10 000 à 20 000	Voyage à l'intérieur d'une province ou d'un territoire, ou d'un État américain, ou à destination d'une province, d'un territoire ou d'un État américain adjacent. Prix maximum du billet : 400 \$ [†]
Canada et États-Unis (long-courrier)	25 000 à 35 000	Au départ de tout endroit au Canada ou aux États-Unis à destination de tout endroit au Canada ou aux États-Unis, excepté Hawaï et l'Alaska. Prix maximum du billet : 800 \$ [†]
Mexique, Alaska, Hawaï, Amérique centrale et Antilles	40 000 à 60 000	Au départ de tout endroit au Canada ou aux États-Unis à destination du Mexique, d'Hawaï, de l'Alaska, des Bermudes, de l'Amérique centrale ou des Antilles. Prix maximum du billet : 1 000 \$ [†]
Europe	50 000 à 70 000	Au départ d'une ville-porte principale du Canada ou des États-Unis à destination de certaines villes en Europe. Prix maximum du billet : 1 300 \$ [†]
Ailleurs dans le monde	75 000 à 125 000	Au départ d'une ville-porte principale du Canada ou des États-Unis à destination de certaines villes en Afrique, en Asie, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans le Pacifique Sud, au Moyen-Orient ou en Amérique du Sud. Prix maximum du billet : 2 000 \$ [†]

[†] Avis important : Le tableau s'applique aux billets d'avion pour des vols aller-retour en classe économique réservés par l'intermédiaire du Centre de primes CIBC, par téléphone au 1 888 232-5656, ou en ligne sur le site primescibc.com. Le nombre exact de points Aventura requis pour acheter un billet d'avion dépend des tarifs établis par les transporteurs aériens. Vous devez avoir au moins 80 % des points requis pour obtenir le vol de votre choix (jusqu'à 20 % des points requis peuvent être achetés). Un prix maximum de billet (avant les taxes et autres frais) est applicable à chaque destination; tout excédent ainsi que les taxes et autres frais doivent être imputés à votre carte ou réglés avec des points Aventura. Les billets d'avion ne sont pas remboursables. Le présent tableau peut être modifié en tout temps, sans préavis. Pour en savoir plus, consultez les modalités du programme de primes Aventura sur le site primescibc.com.

Articles et cartes-cadeaux

Vous pouvez échanger vos points Aventura en tout temps contre des articles ou une vaste gamme de cartes-cadeaux de magasins, de restaurants, de divertissement et de voyage.

Primes style de vie³

Les primes style de vie Aventura vous offrent un vaste éventail d'expériences, par exemple, pour améliorer votre élan au golf avec un professionnel, prendre une leçon de pilotage ou savourer les délices d'un chef cuisinier à domicile.

Paiement avec des points⁸

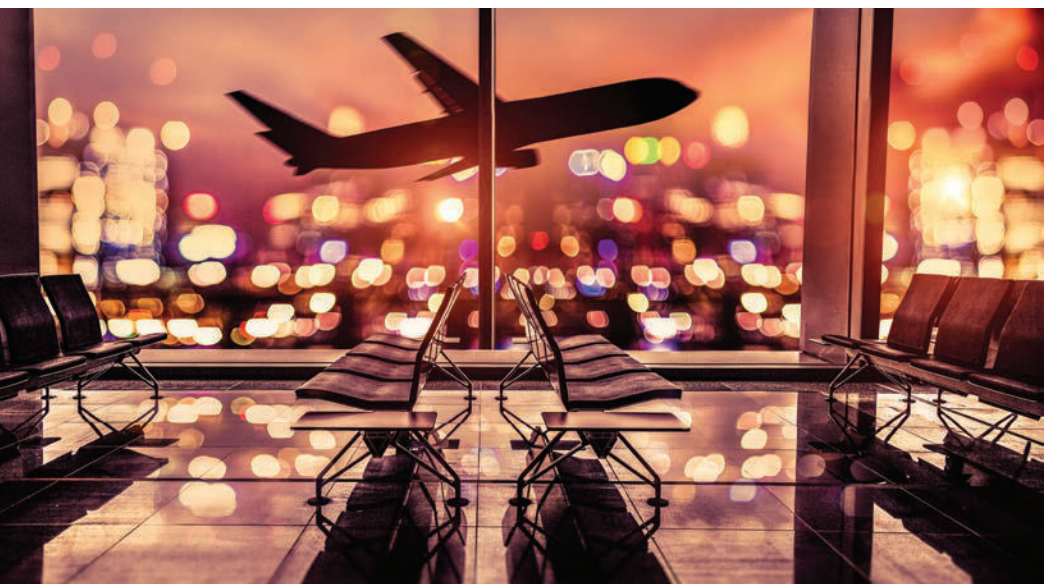
Utilisez des points Aventura pour effectuer des paiements sur le solde de votre carte de crédit Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*.

Produits financiers avec des points⁸

Utilisez vos points Aventura pour verser des paiements ou des cotisations dans des produits financiers CIBC. Il est facile d'échanger vos points. Vous pourrez choisir parmi vos produits financiers par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct^{MD} et de Services bancaires mobiles CIBC^{MD}.

Échange facile contre des primes

Quand vous êtes prêt à échanger vos points Aventura, rendez-vous en ligne sur le site primescibc.com ou appelez au 1 888 232-5656 pour profiter du service complet offert par le Centre de primes CIBC.



Centre de primes CIBC

Le Centre de primes CIBC est une agence de voyages multiservices qui peut constituer presque tous les types de forfaits d'expérience de voyage ou de primes style de vie. Vous recevrez les services exceptionnels du Centre de primes pour l'organisation et la personnalisation de votre forfait.

Vous pouvez régler votre forfait voyage en échangeant vos points Aventura, en utilisant votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus* ou en combinant les deux⁹!

Pour obtenir gratuitement une soumission de voyage sans obligation de votre part, appelez le Centre de primes CIBC au 1 888 232-5656

Gérer ma carte

La Banque CIBC vous offre un certain nombre de caractéristiques pour la gestion numérique de votre carte de crédit. Des services bancaires modernes, pratiques et sécuritaires, à vos conditions, où et quand vous le voulez. Il vous suffit d'ouvrir une session de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC pour commencer. Profitez de services bancaires partout où vous allez grâce à notre application Services bancaires mobiles CIBC primée pour appareils iPhone^{MD}, iPad^{MD} et Android^{MC}.

Activer ma carte

Vous venez de recevoir votre carte et vous êtes prêt à l'utiliser? Activez facilement une nouvelle carte de crédit ou une carte de remplacement en ligne en tout temps.

Bloquer ou réactiver ma carte

Éliminez le stress lié à la perte de votre carte de crédit. Vous pouvez instantanément bloquer votre carte de crédit en quelques étapes rapides et la réactiver facilement lorsque vous la retrouvez.

Remplacer une carte perdue, volée ou endommagée


En cas de perte, de vol ou de dommage, vous pouvez demander une carte de remplacement numériquement en quelques étapes faciles. Une nouvelle carte vous sera envoyée par la poste.

Alertes sur les opérations par carte de crédit

Recevez des alertes en temps réel chaque fois qu'une opération est effectuée avec votre carte. Choisissez de recevoir des alertes pour toutes les opérations ou précisez un montant au-delà duquel vous souhaitez être avisé.


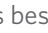
Façons de payer


Paiement sans contact et portefeuille mobile

Il vous suffit de payer en passant votre carte ou votre téléphone intelligent admissible devant le lecteur dès que vous voyez le symbole  sur le terminal du marchand¹⁰.

Ajoutez votre carte CIBC admissible à un portefeuille mobile pris en charge par votre téléphone pour effectuer des achats sécurisés dans une application, en ligne ou encore en magasin. De plus, en cas de perte ou de vol de votre carte, vous aurez accès immédiatement à votre nouvelle carte de crédit dans votre portefeuille mobile pendant que vous attendez une carte de remplacement.

Cliquer pour payer⁺

Votre carte vous permet d'utiliser la fonction Cliquer pour payer  – une façon plus facile et sécuritaire de payer en ligne. Lorsque vous faites des achats en ligne au moyen de la fonction Cliquer pour payer , vous n'avez pas besoin d'entrer votre numéro de carte à 16 chiffres, de chercher votre mot de passe ou de remplir une formule.

Profitez d'un paiement en ligne simple, intelligent et sécuritaire grâce à la fonction Cliquer pour payer. Recherchez simplement cette icône  lorsque vous passez à la caisse de vos détaillants en ligne participants préférés. Vous pouvez vous inscrire au service Cliquer pour payer :

1. Après des marchands qui affichent cette icône 
2. À la page d'inscription Cliquer pour payer de Visa

Pour en savoir plus, notamment pour obtenir la liste des solutions de paiement mobile prises en charge par la Banque CIBC, visitez le site cibc.com/facons-de-payer

Assistance lorsque vous en avez le plus besoin : jusqu'à 5 000 \$ d'avances en espèces en cas d'urgence¹¹

Si vous voyagez et que votre carte est perdue ou volée, ou si vous soupçonnez quelqu'un de l'utiliser ou d'en utiliser le numéro, communiquez avec la Banque CIBC le plus vite possible au 1 800 663-4575. Vous disposerez d'une carte de remplacement d'urgence et de jusqu'à 5 000 \$ d'avances en espèces.

Gérez votre flux de trésorerie en toute simplicité

La carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus* est assortie d'un certain nombre de services et d'options à valeur ajoutée qui vous permettent de personnaliser votre carte selon les besoins de votre entreprise.

Obtention d'avances en espèces¹¹

Les titulaires de carte bénéficient d'un accès instantané à des avances en espèces jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par jour, sous réserve du crédit disponible et des fonds disponibles, à tout guichet automatique bancaire CIBC ou à l'un des quelque un million de guichets automatiques bancaires affichant les logos Visa, *Interac*^{MD} ou Système Plus*. Vous n'avez besoin que de votre carte et de votre NIP¹².

Limites de dépenses des titulaires de carte¹³

Profitez de la commodité d'avoir jusqu'à 15 cartes à votre compte de carte d'entreprise, mais gardez le contrôle en établissant facilement sur chaque carte des limites de dépenses uniques pour les achats et les avances en espèces. Le responsable des cartes peut simplement nous appeler en tout temps pour modifier les limites d'achat ou de retrait en espèces d'une carte d'employé. Les nouvelles limites établies prendront effet immédiatement.

Organiser vos paiements

Consolidez vos paiements périodiques sur votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus* en établissant des paiements préautorisés afin de faciliter le rapprochement des paiements.

Service de paiement automatique

Effectuer vos paiements à temps est maintenant plus facile. Établissez des paiements automatiques à partir de votre compte d'entreprise CIBC; ainsi vous n'aurez plus peur de manquer un paiement. Choisissez de régler le paiement minimum ou le montant exigible à la date d'échéance du paiement tous les mois.

Pour obtenir une Formule d'autorisation de paiement automatique, appelez au 1 800 465-4653

Comblez vos besoins en liquidités à court terme grâce aux Chèques Pratiques CIBC¹⁴

Vous avez la possibilité d'utiliser les Chèques Pratiques CIBC applicables à votre compte de carte de crédit pour payer des factures ou virer des soldes à taux plus élevés d'autres cartes de crédit.

Pour commander gratuitement des Chèques Pratiques CIBC personnalisés, appelez au 1 800 465-4653

Optimisez et contrôlez vos dépenses d'entreprise

Grâce à la carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*, vous avez accès à de puissants outils en ligne qui peuvent aider votre entreprise à garder le contrôle de ses dépenses.

Rapports d'entreprise Visa¹⁵

L'outil Rapports d'entreprise Visa est un outil en ligne qui vous permet d'optimiser les dépenses de votre entreprise de façon efficace. Les tableaux de bord faciles à utiliser présentent de précieux renseignements et vous offrent les possibilités suivantes :

- Consulter les habitudes de dépenses des titulaires de carte et les comparer à l'échelle de l'entreprise
- Effectuer le suivi de l'utilisation individuelle des cartes
- Classer les dépenses par marchand et par type de dépense
- Ajouter des reçus, des notes et d'autres documents aux dépenses
- Faciliter le rapprochement et l'examen des dépenses
- Transmettre les opérations à des logiciels de comptabilité comme Intuit QuickBooks^{MD} et Xero^{MC}

Contrôles des paiements Visa¹⁶

L'outil Contrôles des paiements Visa est un outil en ligne qui vous permet d'instaurer un contrôle des dépenses pour chaque carte de votre compte et qui envoie une alerte au responsable des cartes et au titulaire de carte chaque fois qu'une opération est refusée en raison d'un contrôle de paiement.

Établissez des contrôles individuellement sur chaque carte selon vos besoins d'entreprise, y compris :

Par heure : bloquez les opérations lors de certaines journées ou heures

Par lieu : limitez les opérations par pays (p. ex., Canada seulement)

Par catégorie : empêchez les achats chez certains types de marchands

Par dépense : limitez la valeur des achats, l'accès aux guichets automatiques bancaires, les activités de commerce en ligne et les opérations avec remise en argent

Si vous souhaitez permettre une opération bloquée, le responsable des cartes peut facilement annuler le contrôle de paiement en temps réel en ligne ou au moyen de son appareil mobile.

Accès à des rabais

Visa SavingsEdge^{*,17}

Visa SavingsEdge est un programme de rabais automatisé offert aux titulaires de carte Visa^{*} Affaires. Activez des rabais automatiques sur des achats de solutions d'affaires, de produits de voyage et de divertissement, d'appareils électroniques et plus encore grâce à votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*.

Pour connaître toutes les précisions ou pour inscrire votre carte et commencer à économiser dès aujourd'hui, visitez le site visasavingsedge.ca

Économisez sur les locations de véhicule¹⁸

Votre entreprise obtiendra des rabais sur la location de véhicules pouvant aller jusqu'à 25 % auprès des établissements Avis^{MD} et Budget^{MD} participants partout dans le monde lorsque vous payez avec votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*.

Pour profiter de ces rabais : Appelez Réservations mondiales Avis au 1 800 879-2847 et indiquez le numéro de rabais universel Avis (AWD) : C277500 ou appelez le service de réservation Budget au 1 800 268-8900 en indiquant le code de rabais Budget (BCD) : A748700

Une couverture d'assurance qui voyage bien

Votre carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus* est assortie d'une couverture d'assurance complète et d'avantages voyages pour vos voyages d'affaires.

Les renseignements fournis dans la présente section sont d'ordre général seulement. Veuillez consulter les certificats d'assurance ci-joints pour connaître les modalités exactes de votre protection, notamment les garanties, les conditions d'admissibilité, les restrictions et les exclusions.

Pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, faire une demande de règlement ou obtenir des renseignements avant le voyage, appelez au 1 866 363-3338 si vous êtes au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis, y compris Hawaï. Ailleurs dans le monde, y compris au Mexique, appelez à frais virés au 905 403-3338.

Assurance	Ce qui est couvert	Assurance complémentaire ¹	Personnes couvertes
Assurance accident à bord d'un transporteur public¹⁹	Que vous voyagiez pour affaires en avion, en traversier, en train ou en autobus, portez simplement le prix total de vos billets à votre carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i> et vous pouvez bénéficier automatiquement d'une assurance accident à bord d'un transporteur public allant jusqu'à 500 000 \$.	Non	Tous les titulaires de carte en voyage d'affaires
Assurance collision/ dommages pour les véhicules de location¹⁹	En tant que titulaire d'une carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i> , vous pouvez économiser jusqu'à 25 \$ par jour en assurance de véhicule de location. Il vous suffit de porter le coût total de la location d'auto à votre carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i> et de refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location. Vous pouvez être protégé par l'assurance collision/dommages pour les véhicules de location, à concurrence de la valeur au jour du sinistre du véhicule de location, si la valeur du véhicule de location, selon son année de modèle, ne dépasse pas le prix de détail suggéré par le fabricant de 65 000 \$ et si toutes les autres modalités de la protection sont respectées. Pour obtenir des précisions, consultez votre certificat d'assurance.	Non	Tous les titulaires de carte

Assurance	Ce qui est couvert	Assurance complémentaire ¹	Personnes couvertes
Assurance annulation et interruption de voyage¹⁹	<p>Vous bénéficiez automatiquement de l'assurance annulation et interruption de voyage si les frais du voyage d'affaires ont été portés à votre carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i>. Vous pouvez obtenir une protection allant jusqu'à 1 000 \$ pour les dépenses admissibles d'annulation de voyage. En cas d'interruption de votre voyage à la suite d'une maladie, d'une blessure ou d'un autre risque assuré, vous pouvez bénéficier d'une protection allant jusqu'à 2 000 \$.</p> <p>Le titulaire de carte doit appeler Global Excel Management Inc. (1 866 363-3338 au Canada et dans la zone continentale des États-Unis, y compris Hawaï; ailleurs dans le monde, y compris au Mexique, appelez à frais virés au 905 403-3338) le jour même où le risque assuré survient ou dès qu'il est raisonnablement possible d'aviser de l'interruption. Une exclusion quant à l'état de santé préexistant s'applique dans le cas d'un état pathologique ou de symptômes présents avant la date d'achat du voyage.</p>	<p>Oui</p>	<p>Tous les titulaires de carte en voyage d'affaires</p>
Assurance retard de vol et assurance bagages¹⁹	<p>Achetez un billet d'avion pour tout vol régulier avec votre carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i> et, si votre vol est retardé de plus de quatre (4) heures, vous recevrez jusqu'à 500 \$ CA au total pour vos dépenses raisonnables et nécessaires d'hébergement et de restaurant, jusqu'à 100 \$ CA pour le transport terrestre et jusqu'à 100 \$ CA pour vos frais de divertissement. Votre assurance inclut aussi jusqu'à 500 \$ CA pour des vêtements et articles d'hygiène personnelle essentiels lorsque vos bagages sont retardés par un transporteur aérien pendant plus de six (6) heures.</p> <p>Les achats peuvent être effectués durant la période d'attente des bagages, et au plus tard dans les quatre (4) jours suivant le retard. De plus, votre assurance inclut jusqu'à 500 \$ CA pour la perte ou les dommages de vos bagages enregistrés si vous portez le coût du billet du transporteur public à votre carte.</p> <p>L'assurance retard de vol et assurance bagages est une « assurance complémentaire », ce qui signifie qu'elle ne vous couvre que si votre demande de règlement dépasse la garantie dont vous bénéficiez avec une autre assurance. Veuillez consulter votre certificat d'assurance pour plus de précisions, y compris les conditions d'admissibilité, les restrictions et les exclusions de la police.</p>	<p>Oui</p>	<p>Tous les titulaires de carte en voyage d'affaires</p>

Assurance	Ce qui est couvert	Assurance complémentaire [†]	Personnes couvertes
Assurance-achats et garantie prolongée¹⁹	<p>La plupart des articles neufs achetés pour l'entreprise au moyen de votre carte seront remplacés ou réparés, ou vous serez remboursé s'ils sont perdus, volés ou endommagés dans les 90 jours suivant la date de l'achat. De plus, la garantie prolongée vous permet de doubler la période de garantie initiale du fabricant, jusqu'à concurrence d'une (1) année supplémentaire, pour la plupart de vos achats. La carte Aventura CIBC Visa pour PME <i>Plus</i> est donc idéale pour régler les nouveaux achats d'appareils et de matériel de bureau.</p> <p>Il s'agit d'une « assurance complémentaire », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement, d'indemnité ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse vous être versée en vertu de cette assurance. Veuillez consulter votre certificat d'assurance pour plus de précisions, y compris les conditions d'admissibilité, les restrictions et les exclusions de la police.</p>	Oui	Tous les titulaires de carte

Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Pour obtenir des renseignements ou faire une demande de règlement au titre des assurances présentées ci-dessus, visitez le site cibccentre.rsagroup.ca/fr ou appelez sans frais au 1 866 363-3338 au Canada et dans la zone continentale des États-Unis, incluant Hawaï. Ailleurs dans le monde, y compris au Mexique, appelez à frais virés au 905 403-3338.

[†] Par « assurance complémentaire », on entend que toutes les autres sources de recouvrement, d'indemnité ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse vous être versée en vertu de ces assurances. Veuillez consulter votre certificat d'assurance pour plus de précisions, y compris les conditions d'admissibilité, les restrictions et les exclusions de la police.

Modalités du programme Aventura

Visitez le site primescibc.com/modalites pour connaître les modalités actuelles du programme Aventura qui s'appliquent à vous.

Remarques, marques de commerce et mentions juridiques

- ‡ La disponibilité des vols pour ce niveau de points Aventura est fonction des prix des billets établis par les transporteurs aériens. Pour ce niveau de points Aventura, les vols ne sont pas offerts pour toutes les destinations ni pour tous les points et heures de départ.
- 1 Les clients du Programme de primes CIBC peuvent « transférer », c'est-à-dire déplacer, les points Aventura accumulés dans les comptes de carte de crédit Aventura admissibles dont ils sont le titulaire de carte principal ou le responsable des primes. Les transferts de points entre cartes de crédit Aventura peuvent être faits sur le site primescibc.com ou par l'intermédiaire du Centre de primes CIBC au 1 888 232-5656. Les usagers autorisés et les délégués ne peuvent pas transférer de points, mais ils pourront voir dans leur historique du compte les transferts de points effectués par le titulaire de carte principal ou le responsable des primes. Le nombre de points indiqué doit être positif et se situer entre le nombre minimal de un (1) et le nombre maximal correspondant au total des points disponibles dans le compte au moment du transfert de points. Les comptes de carte de crédit entre lesquels vous voulez transférer des points doivent être en règle.
 - 2 Pour en savoir plus, consultez le prix maximum du billet et le Tableau des primes aériennes Aventura sur le site primescibc.com. Il est possible que des transporteurs aériens imposent des frais, des restrictions ou d'autres conditions relativement aux voyages aériens. Les points Aventura non échangés seront annulés 60 jours après que vous aurez volontairement fermé votre compte de carte de crédit Aventura. Si le responsable des primes décède ou est retiré par l'entreprise, tous les points Aventura dans le compte Aventura et tous les points Aventura accumulés après la date du décès ou du retrait seront automatiquement transférés au nouveau responsable des primes nommé par l'entreprise en date du décès ou du retrait. L'ancien responsable des primes ou sa succession n'auront aucun droit acquis aux points Aventura et n'auront droit à aucune rémunération en ce qui a trait au transfert.
 - 3 Les primes style de vie Aventura CIBC comprennent les taxes. Tous frais supplémentaires seront confirmés lors de l'échange de la prime. En raison du caractère unique des primes style de vie Aventura, la disponibilité des places et des dates peut être restreinte.
 - 4 Les achats réglés avec la carte, moins les retours, donnent droit aux points Aventura. Les avances en espèces, les intérêts, les frais, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de points ne donnent pas droit aux points Aventura. Les primes Aventura et les modalités du programme peuvent changer sans préavis. Des taxes, frais et suppléments peuvent s'appliquer aux primes. Les points Aventura obtenus sur des achats faits pendant la période couverte par un relevé mensuel peuvent ne pas être portés à votre carte si celle-ci n'est pas en règle à un moment donné durant cette période.
 - 5 Les points bonis Aventura (en double) sont attribués pour chaque dollar dépensé pour un achat de voyage porté à la carte par l'intermédiaire du Centre de primes CIBC, à l'exclusion des taxes, des assurances, des frais de service ou autres frais semblables. Aucun point Aventura n'est attribué dans le cas de voyages obtenus au moyen d'un échange de points Aventura.
 - 6 Obtenez 1,5 point Aventura pour chaque dollar d'achat (sauf les retours) effectué auprès des marchands classés dans les catégories suivantes par le réseau Visa : stations-service ou distributeurs automatiques d'essence, transporteurs aériens, hôtels, agences de location de véhicules, croisiéristes, agences de voyages ou voyagistes, services de nolisement d'autocars ou autocaristes, sociétés de transport de banlieue ou de transport régional pour passagers, traversiers, services de transport régional par voie navigable, compagnies ferroviaires, limousines ou taxis et certains autres services de transport. L'offre de points bonis Aventura n'est valide que pour la première tranche de 80 000 \$ d'achats annuels nets par carte portés à votre compte (ce qui signifie tous les achats par carte effectués par tous les titulaires auprès de n'importe quelle catégorie de marchands); au-delà de ce montant, les achats nets par carte effectués dans les stations-service et auprès de marchands de services de voyage donneront droit aux points Aventura au taux de remise ordinaire. La limite de 80 000 \$ sera remise à zéro le jour suivant l'impression de votre relevé de décembre. Les modalités, les conditions et les catégories de marchands admissibles peuvent changer en tout temps, sans préavis.
 - 7 Les points Aventura peuvent être échangés contre le paiement du billet d'avion, jusqu'à concurrence de 100 % du coût, et (si vous avez suffisamment de points Aventura) des taxes et autres frais applicables au billet d'avion acheté auprès du Centre de primes CIBC. Toutes les réservations de billets d'avion doivent être faites auprès du Centre de primes CIBC. Certaines taxes et certains frais peuvent être exigés dans les lieux où vous voyagez et ne peuvent être réglés à l'avance; pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le Centre de primes CIBC.

- ⁸ Seul le responsable des primes peut effectuer un échange « Paiement avec des points » ou « Produit financier avec des points ». Les autres titulaires de carte ne sont pas admissibles. Les primes obtenues à la suite d'un échange ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, sauf indication contraire. Le nombre de points à échanger doit être égal ou inférieur au solde de points disponible. La Banque CIBC détermine le ratio de conversion des points en dollars, qui peut être modifié en tout temps, sans préavis. L'utilisation de l'échange Paiement avec des points figurera sur le relevé de carte de crédit dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Vous trouverez d'autres renseignements sur l'utilisation de points pour rembourser le capital impayé et pour d'autres produits financiers CIBC, notamment des comptes d'épargne enregistrés et des comptes Pro-Investisseurs, sur le site <https://www.cibc.com/fr/personal-banking/ways-to-bank/ways-to-pay/payment-with-points.html>.
- ⁹ L'option d'achat complémentaire s'applique uniquement aux vols du Tableau des primes aériennes Aventura, accessible sur le site primescibc.com. Au moment de la réservation, vous pouvez acheter jusqu'à 20 % du nombre total de points Aventura requis pour votre prime aérienne Aventura. L'achat complémentaire doit être porté à votre carte Aventura CIBC Visa pour PME Plus et ne donne pas droit à des points Aventura.
- ¹⁰ Sous réserve des limites des opérations établies par les marchands.
- ¹¹ Les avances en espèces ne donnent pas droit à des points Aventura. L'intérêt sur les avances en espèces court à compter de la date où elles sont retirées de votre compte de carte de crédit; les avances en espèces sont accordées sous réserve de votre crédit disponible et des fonds disponibles.
- ¹² Tous les titulaires de carte inscrits au compte recevront un NIP.
- ¹³ Le responsable des cartes ou le responsable des primes désigné par l'entreprise peut fixer et modifier les limites de dépenses par carte de n'importe quel employé titulaire de carte du compte de carte de crédit en communiquant avec la Banque CIBC. La Banque CIBC se réserve le droit de modifier les limites de dépenses en tout temps par suite d'une diminution de la limite de crédit ou de la limite de retrait en espèces de la carte. Les limites de dépenses des titulaires de carte sont sous réserve de la limite de crédit et de la limite de retrait en espèces globales du compte de carte de crédit; les fonds auxquels a accès un titulaire de carte peuvent donc être inférieurs à la limite de dépenses fixée. La limite de dépenses par carte est réinitialisée chaque mois, ou plus tôt si le responsable des cartes ou le responsable des primes le demande ou si le titulaire de carte effectue un paiement au compte de carte de crédit. Par « espèces », on entend les avances en espèces, les Chèques Pratiques CIBC et les virements de solde.
- ¹⁴ Vous pouvez commander des Chèques Pratiques CIBC en appelant Services de cartes CIBC. Les Chèques Pratiques CIBC sont offerts sous réserve de votre crédit disponible et de vos fonds disponibles et portent intérêt à compter de la date à laquelle ils sont passés à votre compte de carte de crédit. Les Chèques Pratiques CIBC ne permettent pas d'obtenir des points Aventura.
- ¹⁵ Rapports d'entreprise Visa et Contrôles des paiements Visa sont des services fournis par Visa Canada. Vous devez vous inscrire à ces services pour les utiliser. Des modalités s'appliquent.
- ¹⁶ L'outil Contrôles des paiements Visa s'applique uniquement aux opérations portées aux cartes inscrites et traitées par l'intermédiaire du système de traitement des opérations VisaNet*. Il ne bloquera pas les opérations traitées par l'intermédiaire de réseaux autres que Visa ou les opérations effectuées hors ligne. Les opérations qui ne respectent pas les paramètres d'autorisation du titulaire de carte peuvent également ne pas être bloquées en raison de données d'opérations inexactes ou incomplètes reçues par Visa ou pour d'autres raisons. Le titulaire de carte est responsable des frais facturés par son fournisseur de services sans fil pour les messages textes et les données ou de tous les autres frais découlant des alertes de blocage reçues par message texte ou par courriel. L'entreprise demeure responsable de la totalité du solde du compte de carte de crédit, même si une opération donnée n'est pas bloquée.
- ¹⁷ Les rabais prennent la forme de crédits inscrits aux prochains relevés de compte. Ce service est offert par Visa Canada. Des modalités s'appliquent.
- ¹⁸ Les rabais s'appliquent uniquement aux frais de durée et de kilométrage et sont établis par l'agence de location participante.

¹⁹ Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Vous pouvez communiquer avec RSA au **1 866 363-3338** au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au **905 403-3338** ailleurs dans le monde, ou visiter le site cibccentre.rsagroup.ca/fr. Les différentes cartes de crédit sont assorties de couvertures différentes. Pour savoir quelles assurances sont comprises et obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, garanties, restrictions et exclusions des couvertures, visitez le site cibc.com/ca/credit-card/agreements-insurance-fr.html et consultez les certificats d'assurance contenus dans la trousse de votre carte. L'entrée en vigueur de certaines assurances est sous réserve d'un ou de plusieurs achats, de la location d'un véhicule ou du paiement du prix des billets d'un transporteur public, du séjour à l'hôtel ou au motel et des autres frais de voyage au moyen de la carte, à condition que ces dépenses soient effectuées à des fins professionnelles. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location s'applique à des périodes de location d'au plus 48 jours pour des véhicules de location dont le prix de détail suggéré par le fabricant est d'au plus 65 000 \$. Pour activer la protection, vous devez porter le coût total de la location à votre carte et refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location offre une protection maximale équivalant à la valeur au jour du sinistre du véhicule de location, tel qu'il est indiqué dans votre certificat d'assurance. Il est à noter que certaines agences de location peuvent évaluer les dommages à un montant plus élevé que la valeur au jour du sinistre du véhicule de location et que vous pourriez être responsable de verser la différence à l'agence de location. Avant de refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location, vous devriez lire attentivement l'entente de location, le certificat de l'assurance collision/dommages pour les véhicules de location contenu dans la trousse de votre carte et le certificat de toute autre assurance que vous pourriez détenir et en comparer les modalités afin de décider quelle protection répond le mieux à vos besoins. L'assurance annulation et interruption de voyage peut ne pas couvrir certains frais liés à un état de santé préexistant. Certaines assurances offertes par RSA sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant que la couverture puisse s'appliquer.

Tous les renseignements étaient valides au moment de l'impression et sont sujets à des modifications sans préavis.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

L'indicateur d'opération sans contact est une marque déposée d'EMVCo LLC.

iPhone^{MD}, iPad^{MD} et le logo Apple sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Android^{MC} est une marque de commerce de Google Inc.

* L'icône Cliquer pour payer est une marque de commerce d'EMVCo LLC; son utilisation nécessite une autorisation.

Interac^{MD} est une marque déposée d'Interac Corp., utilisée sous licence.

Avis^{MD} est une marque déposée utilisée sous licence au Canada par Aviscar Inc.

Budget^{MD} est une marque déposée utilisée sous licence au Canada par Budgetcar Inc.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leur titulaire de marque respectif.

Coordonnées importantes

Centre de primes CIBC

Au Canada et aux États-Unis

Ailleurs dans le monde (à frais virés)

primescibc.com

1 888 232-5656

905 696-4907

Services de cartes de crédit CIBC

Pour connaître les heures d'ouverture en vigueur, visitez le site cibc.com/francais

Au Canada et aux États-Unis

Ailleurs dans le monde

1 800 465-4653

514 861-4653



Appareil de télécommunications pour malentendants

(ATME) (en Amérique du Nord)

1 877 331-3338

Remplacement de carte CIBC perdue ou volée

Soumettez une demande par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC

en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC, ou appelez :

Au Canada et aux États-Unis

Ailleurs dans le monde

1 800 663-4575

514 861-9898

Assistance en cas d'urgence

Au Canada et aux États-Unis

Ailleurs dans le monde

1 800 814-7442

416 784-5357

Remplacement de carte Visa perdue ou volée et assistance en cas d'urgence

(disponible à l'extérieur du Canada)

États-Unis

Ailleurs dans le monde

1 800 VISA-911

410 581-9994

Renseignements sur les assurances

Assurance accident à bord d'un transporteur public¹⁹

Assurance collision/dommages pour les véhicules de location¹⁹

Assurance annulation et interruption de voyage¹⁹

Assurance retard de vol et assurance bagages¹⁹

Assurance-achats et garantie prolongée¹⁹

Canada et zone continentale des É.-U., incluant Hawaï (sans frais) **1 866 363-3338**

Ailleurs, incluant au Mexique (à frais virés) **905 403-3338**

Sites Web importants

Banque CIBC

cibc.com/francais

Centre de primes CIBC

primescibc.com

Limites de dépenses des usagers autorisés

cibc.com/limitesdedepenses

Technologie à puce CIBC

cibc.com/carteapuce

Tirez le maximum de votre
carte Aventura CIBC Visa pour PME *Plus*

Visitez le site primescibc.com
dès aujourd'hui

Téléchargez l'application Services bancaires
mobiles CIBC dès aujourd'hui.

